

Séance du 29 mars 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarés, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** – Budget primitif 2012 – Budget principal.

Le budget primitif 2012 s'équilibre globalement à 96,2 M€, investissement et fonctionnement cumulés. Hors opérations d'ordre et opérations de gestion de dette, les mouvements réels représentent 79,3 M€ contre 85,2 M€ au B.P. 2011, soit une évolution de - 9 % de budget à budget, en raison d'un moindre volume d'investissement.

1 – La maquette financière

EQUILIBRE FINANCIER SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2012

(Présentation simplifiée hors opérations d'ordre et de gestion de dette, en milliers d'euros)

FONCTIONNEMENT (en K€)	B.P. 2011	B.P. 2012
RECETTES		
Produits des services et du domaine	7 904	7 380
Taxes d'habitation et taxes foncières	24 500	25 600
Attributions de la CABAB	14 296	14 513
Fiscalité indirecte	2 460	2 533
Dotations de l'Etat, subventions et compensations fiscales	14 994	14 965
Loyers et redevances	681	685
Remboursement de charges	781	785
Total des recettes de gestion courante	65 616	66 461
Travaux en régie	500	500
Produits financiers et exceptionnels	227	225
TOTAL des RECETTES de FONCTIONNEMENT	66 343	67 186
DEPENSES		
Charges à caractère général	15 439	15 719
Charges de personnel	31 669	31 956
Subventions, contributions et charges de gestion	9 405	9 538
Recettes reversées	198	200
Total des dépenses de gestion courante	56 711	57 413
Charges financières	2 375	2 450
Charges exceptionnelles	363	211
Dépenses imprévues	100	100
Dotations aux amortissements	2 700	2 700
TOTAL des DEPENSES de FONCTIONNEMENT	62 249	62 874
Recettes - dépenses =		
Virement à la section d'investissement	4 094	4 312
Virement + dotations aux amortissements = Capacité d'autofinancement brute prévisionnelle	6 794	7 012

INVESTISSEMENT (en K€)	B.P. 2011	B.P. 2012
RECETTES		
FCTVA - TLE	4 500	3 860
Subventions d'investissement reçues	3 296	3 500
Cessions immobilières	840	600
Autofinancement : Dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement	6 794	7 012
Opérations pour tiers	0	255
Divers	274	180
Emprunts	10 449	4 220
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	26 153	19 627
DEPENSES		
Remboursement du capital des emprunts	5 300	5 650
Subventions d'équipement versées	655	800
Dépenses d'équipement : travaux, acquisitions, études et logiciels	17 508	12 187
Opérations pour tiers	55	255
Placement legs Howard Johnston	2 000	
Divers	135	135
Travaux en régie	500	500
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	26 153	19 627

2 – La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 67,2 M€, en progression de 1,0 % de B.P. à B.P. (66,3 M€ en 2011).

Les produits des services et du domaine représentent 7,4 M€ contre 7,9 M€ au B.P. 2011, soit une baisse de 6,6 % s'expliquant par une inscription sensiblement inférieure pour les spectacles taurins (- 0,9 M€). A données égales, ces recettes progressent de 4,8 %, ce qui représente un produit supplémentaire de 0,38 M€.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- droits de stationnement sur voirie : 1,7 M€ contre 1,6 M€ au B.P. 2011 ;
- redevances d'occupation du domaine public : prévision de 1,5 M€ (1,33 M€ au B.P. 2011), au vu du montant effectivement réalisé en 2011 et de la revalorisation tarifaire votée dernièrement ;
- crèches municipales : 0,93 M€, en progression de 6 % notamment en raison de la revalorisation du financement de la Caisse d'allocations familiales ;
- restauration scolaire et garderies : 1,1 M€ (idem 2011) ;
- spectacles taurins : inscription ramenée à 1,2 M€ suite à la réduction du nombre de corridas (2,1 M€ en 2011) ;
- centre aquatique et piscine Lauga : 0,35 M€, correspondant au produit effectivement réalisé en 2011.

S'agissant des impôts directs, les bases prévisionnelles d'imposition notifiées par les services fiscaux font apparaître une progression (par rapport aux bases d'imposition définitives de 2011) de 4 % pour la taxe d'habitation et de 3,6 % pour la taxe foncière, dont 1,8 % au titre de la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives. A taux d'imposition constants, le produit fiscal devrait représenter 25,6 M€, soit une progression identique à celle constatée l'an dernier : + 3,7 %.

Les attributions de la Communauté d'agglomération sont prévues à hauteur de 14,5 M€ (14,3 M€ au B.P. 2011). Dans l'attente de la détermination de la Dotation de solidarité communautaire revenant aux cinq communes membres, le montant attribué en 2011 est reconduit.

Le produit de la fiscalité indirecte est estimé à 2,53 M€, soit quasiment au même niveau qu'au B.P. 2011 (2,46 M€).

Pour les droits de mutation, l'inscription est limitée à 1,2 M€ (1,4 M€ au B.P. 2011) de manière à prendre en compte le ralentissement annoncé des transactions immobilières.

Par ailleurs, une prévision est faite à hauteur de 250 K€ pour la nouvelle taxe sur la publicité extérieure, qui se substitue à la taxe sur l'affichage publicitaire (45 K€ de produit en 2011) et aux taxes de voirie (50 K€ de produit) ; le produit supplémentaire est donc estimé à 155 K€.

Enfin, un montant de 890 K€ est prévu pour la taxe sur la consommation finale d'électricité et une recette de 200 K€ pour la taxe de séjour.

Les dotations de l'État, les subventions et compensations fiscales sont estimées globalement à 15 M€, à même hauteur que l'an dernier.

Les différentes dotations versées par l'État représentent 11,1 M€, en légère baisse par rapport à 2011 (- 30 K€).

Les compensations fiscales versées par l'État en contrepartie d'exonérations nationales représentent 1,93 M€ et diminuent de 45 K€.

Le montant des subventions et participations reçues reste stable à 1,9 M€.

Les autres produits courants (chapitre 75) correspondent pour l'essentiel aux loyers encaissés par la Ville ; ils représentent 0,68 M€ (idem 2011).

Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,5 M€ (idem 2011), dont 0,6 M€ pour les remboursements de rémunération de personnel (notamment refacturation aux budgets annexes), 0,2 M€ pour les écritures de stock, 0,5 M€ pour les travaux d'investissement réalisés en régie (production immobilisée), 0,1 M€ pour les produits financiers (placement du legs Howard-Johnston) et 0,1 M€ pour les produits exceptionnels.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 62,9 M€ (62,2 M€ au BP 2011), avec une progression de 2,3 % (hors baisse crédits temporada) conforme à l'objectif retenu lors des orientations budgétaires.

Les charges à caractère général (achats et charges externes) sont prévues à hauteur de 15,7 M€ (15,4 M€ au B.P. 2011), avec une évolution correspondant à l'inflation prévisionnelle (1,8 %). De manière générale, les différents domaines d'intervention ont vu leurs crédits maintenus, à l'exception notable de ceux affectés aux spectacles taurins (0,6 M€, en baisse de 0,2 M€) et à l'organisation des Fêtes de Bayonne (1,1 M€, en baisse de 50 K€).

Les charges de personnel s'élèvent globalement à 32 M€, contre 31,7 M€ au B.P. 2011 (+2,7 %). La masse salariale des agents municipaux évolue de 3 %, principalement en raison du glissement vieillesse-technicité, et atteint 31 M€. Par ailleurs, un crédit de 0,7 M€ est prévu pour les cachets des professionnels taurins, contre 1,3 M€ au B.P. 2011.

Les subventions et charges de gestion sont budgétées à 9,5 M€, soit une hausse limitée à 1,4 % (+ 0,1 M€).

Les contributions obligatoires s'élèvent à 1,35 M€, dont 0,62 M€ pour les participations dues aux syndicats intercommunaux et 0,73 M€ pour les différentes participations versées en matière scolaire (forfait versé aux écoles privées et transport scolaire). La participation au syndicat mixte du Musée Basque est portée à 465 K€, soit un complément de financement de 33 K€ pour tenir compte des contraintes de fonctionnement de cet établissement.

L'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions est légèrement diminuée (4,85 M€, en baisse de 70 K€) en l'absence de subventions FISAC, tandis que les subventions d'équilibre apportées au Centre communal d'action sociale et à la Caisse des écoles sont maintenues (2,4 M€ et 30 K€). Par ailleurs, 135 K€ sont inscrits dans le cadre de l'opération LINKS (programme URBACT) pour le reversement des subventions Feder aux villes partenaires.

Les charges financières s'élèvent à 2,45 M€, avec une progression de 3 % seulement par rapport au B.P. 2011 (+ 75 K€) en raison du maintien des taux courts à un niveau très faible.

Au total, l'annuité prévisionnelle de la dette (frais financiers + remboursement du capital) s'établit à 8,1 M€ contre 7,7 M€ en 2011, du fait d'un remboursement de capital plus important (+ 0,35 M€).

Les autres charges de fonctionnement représentent globalement 3,1 M€ (3,26 M€ en 2011), soit 0,2 M€ pour les charges exceptionnelles (0,36 M€ au B.P. 2011), 0,2 M€ pour les recettes reversées (reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de tourisme et au Conseil général) et 2,7 M€ pour les dotations aux amortissements (idem 2011).

Enfin, un crédit de 0,1 M€ est inscrit au titre des dépenses imprévues.

La progression des recettes de fonctionnement étant supérieure à celle des dépenses, la capacité d'autofinancement brute prévisionnelle atteint 7 M€ contre 6,8 M€ au B.P. 2011. Après remboursement du capital des emprunts, l'autofinancement net prévisionnel ressort à 1,4 M€ (1,5 M€ au B.P. 2011).

3 – La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent globalement au même niveau qu'au budget précédent, soit 29 M€, avec toutefois un montant moindre pour les dépenses d'équipement proprement dites et un volume plus important pour les opérations d'ordre. Après plusieurs années d'investissement soutenu, le budget primitif affiche cette année un effort d'équipement comparable à la moyenne des villes de même taille (299 € par habitant pour Bayonne pour une moyenne de 289 € / hab.).

Quatre types d'inscriptions peuvent être distingués :

⇒ Le remboursement du capital des emprunts : 5,65 M€ (5,3 M€ au B.P. 2011).

⇒ Les dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) : 13,1 M€ (18,3 M€ au B.P. 2011), se répartissant de la manière suivante :

- 0,8 M€ pour les subventions d'équipement, avec notamment les subventions aux propriétaires pour les réhabilitations d'immeubles en centre ancien (0,62 M€) ;
- 0,26 M€ pour les immobilisations incorporelles, comprenant 0,13 M€ pour l'acquisition de logiciels et 0,1 M€ pour les études relatives à la planification urbaine ;
- 1,5 M€ pour les acquisitions, dont 0,4 M€ pour les acquisitions foncières ;
- 10,5 M€ pour les travaux (14,8 M€ au B.P. 2011).

Une liste détaillée des opérations d'investissement est jointe pour information au document budgétaire.

⇒ Les opérations pour compte de tiers : 0,25 M€, soit 180 K€ pour la reprise des piles du pont Mayou (maîtrise d'ouvrage Agglomération) et 75 K€ pour l'aménagement d'un carrefour à feux avenue Henri de Navarre (maîtrise d'ouvrage Bil Ta Garbi).

⇒ Les opérations d'ordre et diverses : 10 M€, dont 9,3 M€ pour des opérations de gestion de dette (remboursements temporaires sur emprunts « revolving » permettant d'économiser des frais financiers), 0,5 M€ pour les travaux en régie et 0,13 M€ pour le remboursement à l'Etablissement public foncier de l'acquisition de la propriété Bellecave (portage sur huit ans).

Le financement de ces dépenses est assuré de la manière suivante :

- 3,9 M€ de ressources propres d'investissement (4,5 M€ en 2011), soit 1,2 M€ au titre de la taxe locale d'équipement et 3,8 M€ pour le fonds de compensation de TVA ;
- 3,5 M€ pour les subventions d'équipement provenant de l'Union européenne, de l'État et des autres collectivités locales (3,3 M€ en 2011) ;
- 0,6 M€ de cessions immobilières (0,84 M€ en 2011) ;
- 1,4 M€ d'autofinancement net (1,5 M€ en 2011) ;
- 0,2 M€ de recettes diverses (0,3 M€ en 2011).

Le total de ces ressources représente 9,5 M€, soit un niveau proche de l'an dernier (10,4 M€), tandis que les dépenses sont moins élevées. De ce fait, l'inscription d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est ramenée à 4,2 M€ (10,5 M€ au B.P. 2011).

En application des articles L.2312-1 à 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2012 du budget principal, présenté dans le document ci-annexé, par nature et par chapitre.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Etcheto, Bergé, Mme Loupien-Suarès votent contre.

M. Aguerre s'abstient.

MM. Ugalde, Barrère votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.